

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – N. DUBOIS – D. QUEZET –
S. GUYOT – P. BLASQUEZ et S. DEBOUDARD.

Mesdames O.TIERSONNIER – R. POUPELIN - D. DEVAUX et V. BONNEMOY.

Procuration : L. BISCHOFF a donné procuration à O. TIERSONNIER

Secrétaire de séance : R. POUPELIN

Des informations sur la vie de la commune sont donnés aux membres du conseil municipal.

- information sur l'ouverture le 15/04/2019 du Bar Restaurant le CARLUC
- point sur les écoles, remplacement de P. Meilheurat par C. Rochelois
- point sur les dernières manifestations.
- Réunion du SICTOM le 17 Avril prévue à Trézelles pour information sur le tri.

VOTE DES TAXES LOCALES.

Le Conseil Municipal décide de maintenir au niveau de 2018 les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2019, lesquels sont votés comme suit :

- taxe d'habitation 12,60 %
- taxe foncier bâti 13,18 %
- taxe foncière non bâti 33,19 %

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal vote les budgets 2019 qui s'élèvent en recettes et en dépenses à :

- Assainissement :

Section d'exploitation	25 776 €
Section d'investissement	19 689 €

- Bar Restaurant :

Section d'exploitation	22 760 €
Section d'investissement	33 484 €

- Commune :

Section d'exploitation	317 110 €
Section d'investissement	230 244 €

PARTICIPATION AU CENTRE SOCIAL DE JALIGNY / NEUILLY

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au Centre Social de Jaligny /Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle répartie :

- pour le financement de l'animation globale calculée sur la base de 1 € par habitant soit 411 €
- pour la participation 2019 liée à la fréquentation de l'accueil de loisirs soit 839 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification statutaire adoptée par l'EPCI le 18 mars 2019 portant sur la prise de compétence relative à l'organisation et la mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire.

- de s'opposer à la prise de compétences « eau et assainissement » par la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au 01/01/2020.

SUBVENTION ECOLE – CLASSE NATURE

Le Conseil Municipal décide de verser une somme de 200 € pour la sortie en classe nature des enfants de la classe maternelle du RPI Trézelles / Varennes sur Têche, pendant trois jours à Saint-Urcize (Cantal) du 11 au 13 Juin 2019.

CONVENTION POUR ACHAT DE MATERIEL AU RASED.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier et une convention pour l'organisation de l'achat de matériel pédagogique pour le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) rattaché à l'école Georges Sand de Varennes sur Allier.

Le montant des équipements complets s'élève à 2 858,00 €, avec une répartition calculée sur la base du nombre d'élèves par commune. Après discussion, et considérant que ce n'est pas à la commune de participer au financement, il est décidé de ne pas signer cette convention à la majorité de 7 voix défavorables à la signature pour 4 voix favorables.

CONTRAT EMPLOI COMPETENCES (CEC)

Le Maire informe les membres que le contrat emploi compétences de Pauline Meilheurat, chargée de la surveillance des enfants à la garderie, du secrétariat à l'agence postale, et de la gestion de la salle polyvalente se terminera le 5 Mai 2019.

Un nouveau contrat emploi compétences vient d'être signé avec Charlotte Rochelois, qui assurera les fonctions d'Atsem à l'école maternelle et la gestion de l'agence postale, pour une durée de 12 mois.

DISPOSITIF DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de solidarité départementale à hauteur de 50 % pour des travaux de chemins communaux, mise aux normes de bâtiments communaux, achat de matériel, pour un montant de 10 215,37 € HT.

SUBVENTION – ASSOCIATION DDEN

Le Conseil Municipal décide de répondre défavorablement à cette demande.